

G/R TERRITOIRE DE RUHENERI

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N° _____

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 19
Antwoord op het n°

du van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

P.V. réception
provisoire.



Ruhengeri

, le
de

15 décembre 1953

N° 3501 /T.P

A Monsieur le Chef du Service des Travaux
Publics du Ruanda - Urundi

à

U S U M B U R A

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
ci-joint les procès-verbaux de réception provisoire
des deux immeubles construits à Ruhengeri par
Monsieur COXET.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.

M. POCHET, A.T.A.

NG.J
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGURI

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE.

L'an mil neuf cent cinquante-trois le neuvième jour du mois de décembre,

Nous:

POCHET Marcel Léon Nicolas, Administrateur de Territoire, a.i.
DONA Italo, Surveillant des Travaux Publics
NEVEJANS Daniel, Agent Territorial Principal
dûment désignés par la lettre n° 61/3429 du 2 novembre 1953 de Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics à Usumbura, avons procédé à la réception provisoire du bâtiment plan n° 201 pour lequel Monsieur Coxet à Kisenyi fut déclaré adjudicataire.

Monsieur Coxet est présent à la réception.

Le bâtiment est conforme aux exigences du contrat.

Il était entièrement terminé à la date du 2 décembre 1953.

Le présent Procès-Verbal vaut pour réception provisoire sous réserve des remarques suivantes que l'entrepreneur s'engage à exécuter le plus tôt possible:

- nettoyage des vitres et châssis portes.
- remplacement d'une vitre à la porte du salon.
- donner une couche peinture supplémentaire à l'office, cuisine, au magasin et au plafond de la chambre à coucher des enfants.
- fournir un bouchon et chaînette pour lavabo salle de bain.
- retoucher à la peinture d'un coin supérieur de la chambre à coucher des parents.
- placer la chaîne du W.C. boys.
- rechauder boyerie et W.C.
- revoir peintures tous châssis métalliques.
- donner une couche peinture à porte extérieure cuisine.
- finir nettoyage tous murs de pierre.
- compléter quelques joints au mur de façade et bas du mur intérieur du garage.
- donner une couche peinture planches de rives.
- remplacer 3 tuiles façades.

Après fin de ces travaux revoir éventuellement couleur du crépiasse fa-
çades.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal
aux jour, mois et an comme ci-dessus.

Les membres de la Commission,

POCHET M.

DONA I.

NEVEJANS D.

Pour l'entrepreneur,
Son délégué,
QUARRE.-

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUENGERI

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE .-

L'an mil neuf cent cinquante trois le treizième jour du mois de novembre,

Nous :

GAUPIN Raymond Joseph, Administrateur de Territoire
POCHET M. Administrateur Territorial Assistant
DONA, Surveillant des Travaux Publics
dument désignés par lettre n° 61/3429, en date du 2 novembre 1953 de Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics du Ruanda-Urundi pour procéder à la réception provisoire du bâtiment, plan n° 167, faisant l'objet du cahier spécial des charges n° 61/9 de 1953 pour lequel Monsieur l'entrepreneur COXET fut déclaré adjudicataire (lettre n° 61/I655/917, en date du 19 mars 1953 de Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics du Ruanda-Urundi) avons constaté ce qui suit :
(Monsieur Quarré, employé de Monsieur COXET, représentant son employeur, est présent)

Le bâtiment a été exécuté conformément aux exigences du cahier spécial des charges. Il fut entièrement terminé pour la date du 31 octobre 1953.

Nous estimons indispensable de faire ces quelques remarques ci-dessous :

- 1/ Trois vitres, sur une porte de service à l'arrière doivent encore être placées.
- 2/ Le foyer de la cuisine des boys doit être consolidé.
- 3/ Quelques joints au mur en pierres, à l'intérieur de la cuisine susdite devront être faits.
- 4/ Des verrous pour maintenir les vantaux de la porte principale donnant communication sur la barza latérale devraient être placés. Il s'agit de verrous dont la pointe devrait pénétrer dans le parquet quand tous les vantaux sont fermés.
- 5/ Un battant de la grande fenêtre métallique se fermant imparfaitement il est nécessaire de remédier à ce petit inconvénient par quelques coups de marteau à appliquer à la partie inférieure du chassis.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour, mois et an comme ci-dessus.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
R. GAUPIN.

Fayui

L'A.T.A.
M. POCHET

Le Surveillant
DONA--

M. M. G.

Le représentant de l'entrepreneur .-

J. Deard

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDIRUANDA-URUNDI
GEBIED

N° Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het nr.

du van 19.

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Déception prévisionne de
deux maisons à RUHENERI

TR. 2
le 10-11-53

USUMBURA

, le de

N° 61/

*3429**7 Nov.*~~Octobre~~ 1953.-

TRANSMIS COPIE pour information et exécution à

- Monsieur DONA, Agent des Travaux Publics à
RUHENERI.

*7 Nov.*USUMBURA, le ~~7~~ Octobre 1953.-

Le Chef du Service des Travaux Publics
du Ruanda-Urundi, ff.,
Cé: F. BULTOT.-

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

RUHENERI

J'ai l'honneur de vous informer que
Monsieur le Vice-Gouverneur Général vous a désigné, pour procéder,
en compagnie de votre assistant et de Monsieur DONA, Agent des Travaux Publics,
à la réception prévisionne de deux maisons construites
par l'entrepreneur COXEN à KIGENYI, suivant le cahier spécial des
charges N° 61/9 de 1953.

Veuillez bien contacter cet entrepreneur,
au plus tôt, la réception de la première maison devant avoir lieu au
plus tard le 15/11/1953.

Le Procès-Verbal de réception prévisionne
doit être rédigé en six exemplaires, dont un à remettre à l'entrepreneur
et cinq à me renvoyer.

Ce Procès-Verbal devra mentionner la date
d'achèvement des travaux.-

Le Chef du Service des Travaux Publics
du Ruanda-Urundi, ff.,
F. BULTOT.-